

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

CANTON DU MONT-BLANC
CHAMONIX-MONT-BLANC

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
CHAMONIX-MONT-BLANC
PISTES ET SENTIERS
BC

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons et des vélos à l'occasion des travaux de remplacement de la télécabine du Tour - Charamillon par la Compagnie du Mont-Blanc.

Considérant le danger que représente pour les usagers la réalisation de ces travaux.

Considérant la nécessité de procéder à la mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires à la sécurité sur les accès menant à Charamillon.

A R R E T E

Fermeture de la piste 4x4 et du sentier piéton entre le Tour et Charamillon.

Du 20 avril au 15 novembre 2022

Article 1 - La circulation est interdite aux piétons et aux vélos sur la piste 4x4 et le sentier piéton entre le Tour et Charamillon.

Article 2 - La mise en place de la signalisation de la fermeture, des déviations ainsi que leurs maintenances seront assurées par le service des Pistes et Sentières de la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. L'entreprise qui réalise les travaux est chargée de la signalisation et de la sécurisation au droit du chantier.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

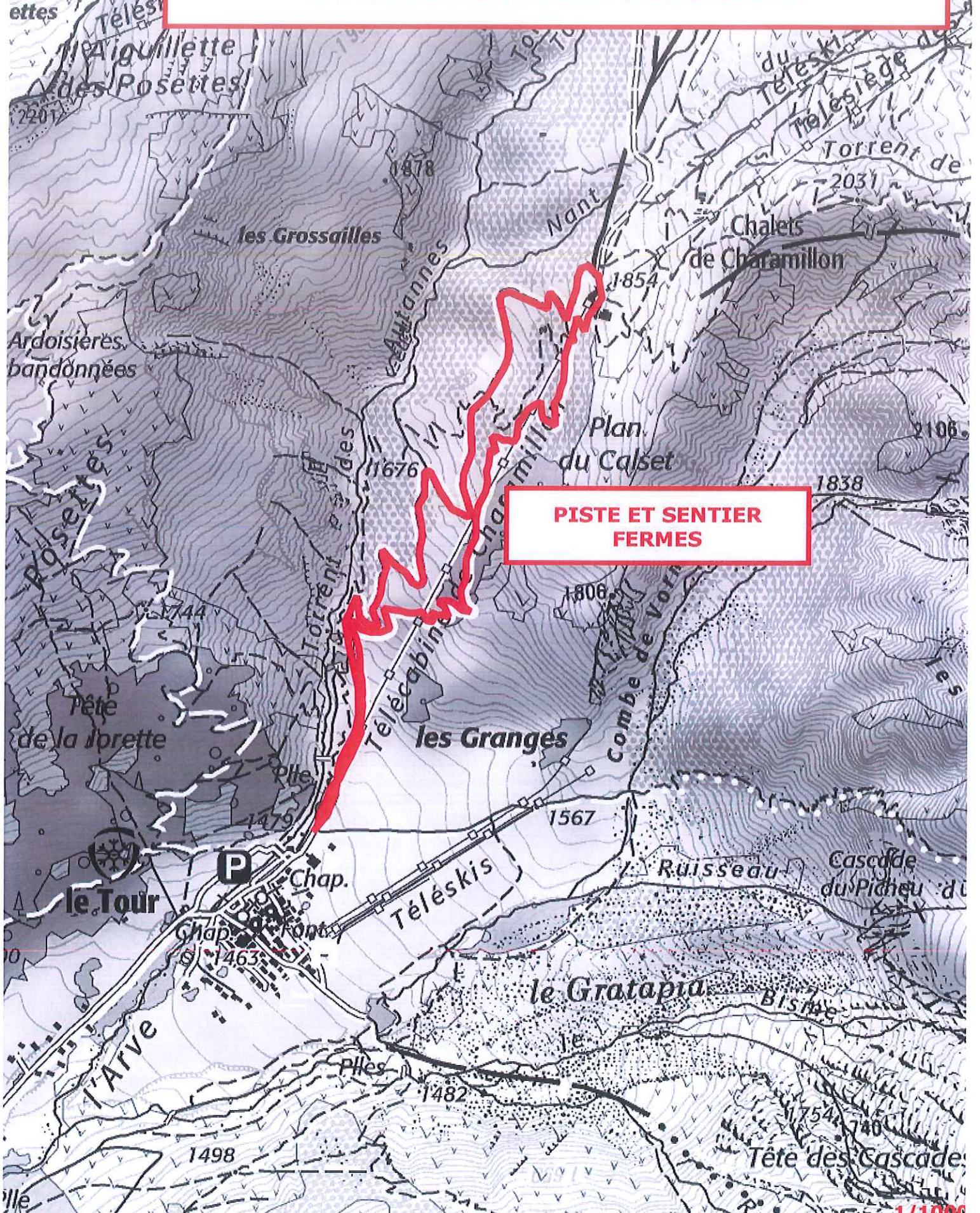
Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC, le : 19 AVR. 2022

**Pour le Maire,
Éric FOURNIER**



**ARRETE DE FERMETURE DES CHEMINS D'ACCES
ENTRE LA GARE DE DEPART ET LA GARE D'ARRIVEE DE
CHARAMILLON**

DU 20 AVRIL AU 15 NOVEMBRE 2022



**PISTE ET SENTIER
FERMES**